

Extrait de

L'insécurité nucléaire

BIENTÔT UN TCHERNOBYL EN FRANCE ?

Par Stéphane Lhomme, éditions Yves Michel

Les Pieds nickelés de Nogent

De temps en temps, les inspecteurs de l'ASN organisent un exercice inopiné pour tester la réactivité des équipes de sûreté des installations nucléaires. Assez souvent, le résultat est mauvais, voire affligeant. Des consignes sont alors données pour tenter d'obtenir une amélioration et, quelques temps plus tard, le même exercice est organisé. Il ne s'agit plus véritablement d'une surprise pour l'exploitant qui se doute bien qu'il va être à nouveau testé. Pourtant, les progrès sont parfois difficiles à détecter. Le "pompon" revient de toute évidence à la centrale nucléaire de Nogent. L'ASN a prononcé contre cette centrale une "mise en demeure" annoncée par un communiqué^[1] qui relate diverses défaillances et incompétences. Ce serait amusant si ce n'était pas aussi grave : *"Au cours de l'exercice réalisé sur la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine par l'Autorité de sûreté nucléaire pendant l'inspection inopinée du 2 octobre 2001, il avait été constaté qu'entre le moment du déclenchement de l'alerte incendie par un témoin et l'arrivée sur place de l'équipe de deuxième intervention plus de 50 minutes s'étaient écoulées."* Pas vraiment brillant, sachant que le délai maximum toléré est de 15 minutes ! Mais le "meilleur" est à venir : *"Quatre mois après cet exercice, les inspecteurs ont effectué une nouvelle inspection inopinée la nuit du 12 au 13 février 2002. Ayant réalisé le même exercice incendie (même scénario, même lieu), ils ont à nouveau constaté qu'entre le moment du déclenchement de l'alerte incendie par un témoin et l'arrivée sur place de l'équipe de deuxième intervention plus de 45 minutes étaient encore nécessaires, et de plus pour les mêmes raisons ; les mesures prises entre-temps par EDF pour améliorer la situation se sont avérées insuffisantes pour certaines, non appliquées pour d'autres."* Faut-il se contenter de ce "progrès" de cinq minutes ?

Certainement agacés d'être, encore plus que d'habitude, pris pour des imbéciles, les dirigeants de l'ASN se sont alors fendus d'une lettre de "mise en demeure"^[2] en avril 2002 : *"Devant cette situation anormale et persistante, l'Autorité de sûreté a donc mis en demeure*

le site de Nogent-sur-Seine d'améliorer son organisation afin de pouvoir garantir l'engagement d'actions de lutte contre un incendie par l'équipe de deuxième intervention sur ces zones dans des délais acceptables (...) Si au terme de ces trois mois, les conditions de lutte contre l'incendie ne sont pas redevenues conformes à l'attendu, je pourrai être amené à suspendre l'exploitation des installations concernés." Soit. Mais il n'y a pas là de quoi empêcher un directeur de centrale de dormir : nous verrons plus loin que, après une mise en demeure tout aussi solennelle, et malgré la perpétuation des défaillances à la date fatidique, la centrale de Dampierre n'a pas été fermée par l'ASN. Enfin, on se demande bien pourquoi, pour des défaillances aussi graves, EDF n'est pas mise à l'amende : étant entendu que les performances financières sont la priorité des dirigeants de l'entreprise EDF, quelques lourdes pénalités les pousseraient sûrement à faire preuve d'un peu plus de sérieux.

Tricastin : sûreté illusoire

La centrale nucléaire du Tricastin (Drôme) est certainement en concurrence avec celle de Nogent pour la palme de l'installation la plus dangereuse. L'ASN a ainsi rendu compte le 2 septembre 2004 d'une inspection inopinée menée le 2 juillet[3] précédent, précisément sur le thème "incendie". A nouveau, les constats sont impressionnants : *"Cet exercice a mis en exergue un manque de pratique des agents, notamment pour faire face à un incendie se propageant, des erreurs commises par l'équipe de première intervention et l'absence de déploiement préventif de moyens lourds en soutien. Ainsi, l'attaque du feu par des moyens efficaces aurait pris 37 minutes. **Ce délai, trop long, rend illusoire l'extinction d'un incendie bien développé.**"* Cette dernière phrase, que nous avons-nous même mise en caractère gras, permet de mesurer une nouvelle fois ce qu'est la réalité de la "sûreté" nucléaire.

Chinon : pas mieux !

La centrale nucléaire de Chinon semble, elle aussi, participer au "concours" d'incompétence. Le 14 octobre 2004, l'ASN rend compte d'une inspection inopinée organisée[4] le 7 septembre précédent. A nouveau, il apparaît que la situation est restée médiocre malgré les défaillances constatées à deux reprises auparavant : *"Cette inspection inopinée s'inscrivait dans la continuité des deux inspections du 16 décembre 2003 et des 12 - 13 mai 2004 sur le*

même thème, qui avaient révélé des lacunes organisationnelles dans la lutte contre l'incendie. Cette troisième inspection, au cours de laquelle ont été réalisées deux simulations d'incendie, n'a pas mis en évidence de progrès significatif sur l'efficacité des moyens et l'organisation du site en terme de lutte contre un incendie, malgré la mise en place d'un plan local d'actions consécutif aux inspections précédentes." On apprend aussi des choses "amusantes" comme celle-ci : "L'une des raisons pour lesquelles l'équipe de 2ème intervention n'est parvenue sur le lieu du sinistre simulé que 53 minutes après l'alarme est que la porte d'accès matériel du Bâtiment des auxiliaires nucléaires (BAN), pourtant spécialement aménagée pour un accès rapide des équipes d'intervention, ne s'est pas ouverte." Espérons que, depuis, quelqu'un a retrouvé la clef...

Chinon (bis) : les grands moyens

L'ASN a alors mené à Chinon, toujours sur le thème de l'incendie, une impressionnante inspection "géante" du 7 au 11 mars 2005. Le compte-rendu[5], daté du 19 mai 2005, est explicite : *"Cette inspection de revue a été programmée par l'Autorité de sûreté nucléaire à l'issue d'insuffisances constatées lors de trois inspections sur le thème de l'incendie réalisées au cours des douze derniers mois (...) L'équipe d'inspection était composée de 9 inspecteurs de l'ASN et d'un expert de l'IRSN. Ces inspecteurs provenaient de différentes entités de l'ASN : la direction générale de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (DGSNR) et les divisions régionales de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (DSNR) de Bordeaux, Châlons-en-Champagne, Lyon et Orléans. Cette inspection représente l'équivalent d'une quinzaine d'inspections courantes."* Bigre ! La situation est donc réellement très grave. Les constats restent d'ailleurs sévères. *:"Des efforts restent à fournir en terme de rigueur de gestion du risque incendie et d'identification des problèmes affectant le matériel."* L'ASN fait alors un aveu concernant l'ensemble du parc nucléaire ce qui, en fin de compte, n'est pas très surprenant vu le nombre de centrales pour lesquelles nous avons trouvé des défaillances dans la protection contre les incendies : *"Comme sur la plupart des autres centrales nucléaires, les équipes locales d'intervention doivent améliorer leurs pratiques pour arriver au niveau d'exigence de l'Autorité de sûreté nucléaire, compte tenu des enjeux liés au risque incendie. Par ailleurs, les services centraux d'EDF doivent mettre à disposition des centrales nucléaires des directives et des guides méthodologiques de qualité en la matière, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui, comme ont pu le mettre*

en évidence les inspecteurs. L'implication des services centraux est en effet primordiale pour garantir un haut niveau de protection contre l'incendie dans les centrales nucléaires". Suit alors une impressionnante liste de critiques sur pas moins de... 28 pages ! Mais est-on sûr que le directeur de la centrale a pris le temps de lire un document aussi long ? Il estime peut-être... qu'il n'y a pas le feu !

Saint-Alban ne s'alarme pas...

Le mercredi 11 mai 2005, l'Autorité de sûreté nucléaire (Division de Lyon) a adressé au Directeur de la centrale nucléaire de St-Alban (Isère) un courrier[6] faisant suite à une inspection inopinée menée dans la nuit du 25 au 26 avril 2005 - soit... 19 ans exactement après la catastrophe de Tchernobyl. A la lecture de ce document, on comprend qu'une nouvelle fois, les inspecteurs sont tombés des nues : *"De nombreux écarts aux règles de prévention du risque incendie : présence de potentiel calorifique inutile dans les secteurs de feu de sûreté ou dans les zones de dégagement, ruptures de sectorisation incendie non identifiées ou incorrectement traitées, permis de feu défaillants dans leur analyse, etc."* Pire : *"Les inspecteurs ont procédé à un exercice incendie en activant un détecteur dans un local du bâtiment électrique. Le détecteur activé par les inspecteurs, neuf, n'a pas déclenché d'alarme incendie mais a déclenché l'apparition d'une alarme « défaut » en salle de commande."* Fort logiquement, les inspecteurs notent que cela *"pourrait avoir de grave conséquence sur le lancement de l'alerte en cas de départ de feu."* Touchons du bois...

Cadarache : "Y'a pas l'feu à la piscine" !

Une inspection[7] consacrée au risque incendie s'est déroulée fin 2003 au centre nucléaire de Cadarache (Bouches-du-Rhône). Une fois de plus, la "pêche" des inspecteurs fut miraculeuse. Extraits : *"Les inspecteurs ont constaté un potentiel calorifique important et non justifié dans de nombreux locaux, aggravant notoirement le risque d'incendie."* Encore une illustration de la fameuse "rigueur" de la sûreté nucléaire. Mais ce n'est pas tout : *"Le bâtiment 769 abritant notamment les piscines d'entreposage des éléments de combustibles irradiés ne possède pas de détection automatique d'incendie."* Les combustibles irradiés contiennent des matières aussi sympathiques que le plutonium, dont un milliardième de gramme suffit à tuer une personne. A Cadarache, de toute évidence, et contrairement aux

règles de sécurité qui exigent des alarmes, personne ne s'inquiète d'un possible incendie de ce fameux bâtiment 769. C'est peut-être parce que l'on y trouve des piscines : l'incendie s'arrêtera sûrement de lui-même...

Bugey dans la course à l'insécurité

La centrale de Bugey est aussi, de toute évidence, dans la course à la palme de l'insécurité nucléaire. Le 21 mars 2005, l'ASN rendait compte d'une inspection[8] menée les 3 et 4 mars précédents : *"L'exercice réalisé par les inspecteurs le 03/03/2005 au magasin général du site a été arrêté 45 minutes après le déclenchement de l'alarme alors que l'équipe de 2ème intervention n'était toujours pas opérationnelle suite à une difficulté pour ouvrir le poteau incendie (poteaux récemment remplacés sur le site)." Pas d'eau pour éteindre l'incendie, plutôt gênant. Mais ce n'est pas tout : "Lors de l'exercice réalisé par les inspecteurs le 04/03/2005 dans le local presse du bâtiment des auxiliaires nucléaires généraux (BANG), l'équipe de 2ème intervention n'a été opérationnelle que 38 minutes après le déclenchement de l'alarme. Un manque de coordination flagrant sur le point de rencontre entre 1ère et 2ème intervention a été constaté. L'équipe de 2ème intervention n'avait pas le bon plan des locaux et ne connaissait pas les lieux." Il serait certainement utile d'organiser, pour les personnes chargées de la protection contre les incendies, une visite de leur propre centrale. Avant qu'il n'y ait un véritable "Bang !" dans le BANG...*

[1] www.asn.gouv.fr/data/information/14_2002_nogent.asp

[2] www.asn.gouv.fr/data/information/14_2002_med_nogent.PDF

[3] www.asn.gouv.fr/Actualite/lds/maj/2004-38/INS_2004_EDFTRI0023.PDF

[4] www.asn.gouv.fr/Actualite/lds/maj/2004-43/INS_2004_EDFCHB_0023.pdf

[5] www.asn.gouv.fr/Actualite/lds/maj/2005-21/INS_2005_EDFCHB004.pdf

[6] www.asn.gouv.fr/Actualite/lds/maj/2005-18/INS-2005-EDFSAL-0019-LS.PDF

[7] www.asn.gouv.fr/actualite/lds/maj/2003-12/INS_2003_41015.pdf

[8] www.asn.gouv.fr/Actualite/lds/maj/2005-12/INS-2005-EDFBUG-005LS.PDF

Note : ces liens ne sont probablement plus valables, le site web de l'ASN ayant été refait récemment...